

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE JEUDI 13 FEVRIER 2020 À 20H00
SALLE DU CONSEIL - CLOS BABUTY

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 et du 14 novembre 2019 ;

1 - PROJETS DE DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

N°2020-001 : Création d'un poste non permanent - service technique.

N°2020-002 : Création d'un poste permanent - urbanisme et aménagement.

N°2020-003 : Création d'un poste permanent - chargé de publication

N°2020-004 : Création d'un poste permanent - agent de propreté des espaces publics

FINANCES

N°2020-005 : Rapport d'orientation budgétaire.

N°2020-006 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons.

N°2020-007 : Subventions aux associations ambilliennes - Avance du tiers de la subvention 2019.

CULTURE

N°2020-008 : Réaménagement des espaces de la bibliothèque et demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc.

URBANISME

N°2020-009 : Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

N°2020-010 : Validation des évolutions du programme « les Polyèdres de Tia » de la SA Mont-Blanc, 58 rue du Jura.

N°2020-011 : Dénomination du nouveau parvis de l'église de la paroisse St-Matthieu en Genevois en l'honneur de M. Pierre BURNIER.

N°2020-012 : Validation du principe de dénomination des futurs espaces publics de la ZAC Etoile en l'honneur de personnalités féminines.

N°2020-013: Projet de convention quadripartite de finalisation des modalités de prorogation de convention de portage et substitution au portage foncier pour les terrains de l'ancien hôpital, 17 rue du Jura à Ambilly.

N°2020-014: Projet de convention d'exploitation et de maintenance de la ligne de tramway entre Annemasse Agglomération et la Commune d'Ambilly.

N°2020-015 : Projet de bail emphytéotique entre la Commune d'Ambilly et l'association Messidor pour réaliser un restaurant d'insertion dans le local communal situé en rez-de-chaussée de la résidence « le Coudray », 2 rue du Jura à Ambilly.

2 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Affiché le jeudi 6 février 2020

Le Maire,

Guillaume MATHÉLIER



MAIRIE D'AMBILLY
BE 722 - 74111